



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	15
Votants	15

L'an DEUX MILLE VINGT

Le 3 juin,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2020/27 -

Date de la convocation municipale : 28 mai 2020

**OBJET :**

Versement des indemnités de confection de documents budgétaires allouées au comptable public assignataire pour la durée de la mandature

Présents :

Mmes Régine FARLIN - Mélanie GALVEZ - Karine BOUVET - Natacha GRISONI - Sophie KERNEN - Véronique LEFUR - Virginie BOCCA - MM. Alain GRANDGIRARD - Jean de PALEVILLE - Stéphan LUCIBELLO - Christian DENANS - Alain BROUSSE - Olivier BEDUS - Thierry MOPIN - André BERTERO.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du nouveau réseau conduisant notamment à la création des services de gestion comptables et des conseillers aux décideurs locaux, le régime des indemnités de conseil versées par les collectivités aux comptables publics gérant un poste du secteur public local disparaît au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En revanche, l'indemnité pour confection de documents budgétaires prévue par l'arrêté du 16/09/1983 subsiste ; à ce titre, le comptable du trésor, chargé des fonctions de receveur des communes, vérifie les comptes administratifs, budgets primitifs et décisions modificatives susceptibles d'être établies en cours d'exercice et ce, dans la limite d'une dépense annuelle forfaitaire brute de 45,73 euros par budget.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCORDE** les indemnités précitées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, à mandater sur l'article 6225 pour un montant brut forfaitaire de 45,73 € (quarante cinq euros et soixante treize cents)
- **PRECISE** que ces dispositions sont applicables durant toute la mandature soit 6 ans.

Fait et délibéré à AURONS, les jours, mois et an ci-dessus  
Ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire d'AURONS**

**André BERTERO**

*Le Maire d'AURONS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*